



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B588

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fuveau pour l'acquisition de deux véhicules électriques

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Richard MALLIÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_12

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Richard MALLIE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fuveau pour l'acquisition de deux véhicules électriques

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours incitatif d'un montant de 16 580,00 € à la commune de Fuveau pour l'acquisition de deux véhicules électriques.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau communautaire 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire et en partenariat avec les

communes, un plan de développement des véhicules électriques. Dans ce cadre, et par délibération n° 2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la délibération n° 2012_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, elle a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques.

La Commune de Fuveau souhaite acquérir deux véhicules électriques (Renault Kangoo) pour ses services techniques et sollicite un fonds de concours de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût des véhicules : 33 160,00 € HT

Subvention CPA (50 %) :16 580,00 € HT

Financement Commune (50 %) : 16 580,00 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **16 580,00 €** pour ces équipements.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Électriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs – délibération cadre et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;

VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 A et B relative aux Fonds de Concours incitatifs - aide à l'acquisition de Véhicules Électriques ;

VU la délibération n° 2013_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n°2015_A251 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 modifiant les critères d'attribution des fonds de concours incitatifs aux communes pour l'acquisition de véhicule électrique communal ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Fuveau n°035 en date du 20 avril 2015 portant demande de fonds de concours auprès de la CPA en vu de l'acquisition de véhicules électriques pour les services techniques ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 10 novembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer un fonds de concours pour l'acquisition de deux véhicules électriques à la Commune de Fuveau, à hauteur de 50 % du coût total Hors Taxes, soit un total de **16 580,00 €** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier et notamment la convention, ci-après annexée.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Principal, Section Investissement, opération 256, imputation 832/20414 11.



Annexe à la délibération :

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour un **Fonds de concours incitatif « Aides aux véhicules électriques »**.

entre :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération n°du Bureau Communautaire du 26 novembre 2015, appelée ci-après « La CPA »,
d'une part,

et,

La commune de Fuveau représentée par son Maire Madame Hélène ROUBAUD-LHEN, en vertu de la délibération n°35 du Conseil Municipal du 20 avril 2015, appelée ci-après Fuveau,
d'autre part,

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ **Objet du projet :**

La commune sollicite un fonds de concours pour l'acquisition de deux véhicules électriques.

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

INTITULE	DEPENSES € HT	RECETTES € HT
Équipement	33 160	
Commune		16 580
CPA		16 580
TOTAL	33 160	33 160

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la Commune.

Article 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la Commune, sous forme de fonds de concours, une aide de 16 580 € HT, correspondant à 50 % des sommes effectivement payées par la commune estimées à **33 160€ HT**.

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des achats est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant de l'achat varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé à la Communauté du Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation de la Communauté du Pays d'Aix par tout moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site internet...).

Article 5 : Modalités de versement

Le versement de la Communauté du Pays d'Aix à la commune interviendra en une seule fois, sur présentation des justificatifs de règlements des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Fait à Aix-en-Provence,

Le.....

Pour la Communauté du Pays d'Aix
Le Président

Pour la Commune de Fuveau
Le Maire

Maryse JOISSAINS MASINI

Hélène ROUBAUD-LHEN

N° délibération

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fuveau pour l'acquisition de deux véhicules électriques

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

